



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la précarité

Question au Gouvernement n° 3848

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

M. le président. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon. Intermittents de l'hôtellerie, professionnels de l'événementiel, du tourisme ou de la restauration, extras, saisonniers : 2,3 millions de personnes travaillent dans des secteurs où l'emploi discontinu est d'usage. Depuis un an que ces secteurs sont à l'arrêt ou presque, ces travailleuses et travailleurs ne bénéficient ni du chômage partiel ni d'aucune aide d'État. La plupart d'entre eux sont en fin de droits et sombrent dans la pauvreté.

Vous leur avez péniblement accordé une aide de 900 euros en novembre, mais, comble du mépris, la grande majorité d'entre eux ne peuvent en bénéficier. Je pourrais donner des milliers d'exemples, comme celui de Xavier, maître d'hôtel, qui vient de recevoir un avis d'expulsion de son logement, alors qu'il ne peut déjà offrir qu'un repas par jour à ses enfants. Ne pleurez pas sur son sort : lui ne le fait pas, il se bat contre l'indignité de vos mesures.

Quelle conception de l'économie peut justifier de laisser tomber ces personnes, quand celles qui possèdent un emploi stable ont légitimement bénéficié du chômage partiel ? Aucune ! C'est un choix purement idéologique de votre part : pour vous, elles sont une simple variable d'ajustement. Comble du cynisme, en pleine crise, alors qu'un sixième de la population de notre pays a besoin de l'aide alimentaire pour survivre, vous relancez la réforme de l'assurance chômage, qui durcit les conditions d'accès à l'allocation : 840 000 personnes vont ainsi subir une baisse de leur indemnisation.

M. Jean-Louis Bricout. Ce n'est pas glorieux !

Mme Elsa Faucillon. Vous faites la guerre aux chômeurs, pas au chômage ! Car l'unique objectif de cette réforme est de discipliner ces travailleurs et d'en faire une main-d'œuvre docile, terrifiée à l'idée de perdre son emploi – en faisant au passage 1,3 milliard d'économie par an sur leur dos ! Cette réforme est une honte ! Il faut l'abandonner purement et simplement, et prendre des mesures d'urgence pour les intermittents de l'emploi ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

Mme Karine Lebon. Elle a raison !

Mme Elsa Faucillon. Je ne vous demande pas, mesdames et messieurs les ministres, quelle mission, quelle commission, quel groupe de travail ou quel numéro vert vous comptez créer, mais quand vous allez prendre des mesures pour mettre fin à cette non-assistance à personne en danger ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI. – M. José Evrard, M. Nicolas Dupont-Aignan et Mme Agnès Thill applaudissent)*

également.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail.

M. Pierre Cordier. Ministre fictif !

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites et de la santé au travail. En vous écoutant, je suis tenté de vous inviter à sortir de l'idéologie pour regarder les choses de façon objective.

Mme Elsa Faucillon. Arrêtez !

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État. Je crois que vous pourriez le faire sans difficulté. Contrairement à ce que vous prétendez, nous avons pris un certain nombre de mesures particulièrement efficaces et utiles pour tous ceux qui sont concernés par la permittance.

Je songe d'abord à l'aide d'urgence que vous avez daigné mentionner et qui garantit aux travailleurs précaires une rémunération de 900 euros mensuels. Cette aide a bénéficié à plus de 460 000 demandeurs d'emploi pendant les trois derniers mois.

Mme Elsa Faucillon. Sur plus de 2 millions de chômeurs !

M. Fabien Roussel. Vous arrivez à vivre correctement avec 900 euros par mois, vous ?

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État. Elle est proposée, chaque fois que cela est possible, par les agents de Pôle emploi qui appellent directement les permittents potentiellement concernés. Cette aide, qui ne devait être versée que pendant trois mois, a d'ailleurs été prolongée jusqu'à la fin mai. Des centaines de milliers de travailleurs précaires bénéficieront ainsi, pendant sept mois, d'un revenu minimum garanti de 900 euros pour faire face à la crise. *(Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SOC.)*

Vous avez souligné le recours excessif aux formes d'emplois précaires parfois observé en France. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement, en la personne de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, a fait évoluer les règles applicables en matière d'assurance chômage et que nous avons créé le système de bonus-malus.

Une députée du groupe SOC. Vous faites des économies !

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État. Cette réforme vise à éviter le recours aux contrats courts, qui explose depuis plus de dix ans dans notre pays. C'est dans ce but que nous la mènerons à bien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3848

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : Retraites et santé au travail

Ministère attributaire : Retraites et santé au travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2021](#)